



COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Bureau du 12/10/2020

Le Président de Eau du Morbihan certifie que la liste des décisions fait l'objet d'une publicité depuis le 16/10/2020, et ce pendant une période minimum de deux mois, par affichage sur le panneau destiné à cet effet dans l'entrée du siège du syndicat. Ces actes sont consultables au siège de Eau du Morbihan aux heures d'ouvertures.

DATE DE CONVOCATION : 06/10/2020			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
12	11	1	0

Étaient présents :

MME Martine PARE - MM Denis BERTHOLOM - Vincent COWET - Roland GASTINE - Tibault GROLLEMUND - Didier GUILLOTIN - Raymond HOUEIX - Bruno LE BORGNE - Jérôme REGNIER - Dominique RIGUIDEL - Benoît ROLLAND.

Étaient excusés :

M. Bernard LE BRETON.

SOMMAIRE

B_2020_012A - Réhabilitation de la cuve du réservoir de 2000 m3 sur tour de Locmaria - commune de Ploemel

B_2020_013A - Programme de travaux 2021

B_2020_014A - Marchés de travaux Distribution en Accords Cadre à Bons de Commande - 2021-2023

B_2020_015A - Créances éteintes Budget Distribution

B_2020_016A - Convention de mise à disposition - locaux techniques Roudouallec

B_2020_017A - Contrat du syndicat de la vallée du Blavet et participation au programme d'actions 2020

B_2020_018A - Missions de Maîtrise d'œuvre Distribution - 2021-2023

B_2020_019A - Travaux de forage sur le site des Landes de Lambrun à Paimpont (35)

B_2020_020A - Admissions en non-valeur Budget Distribution

B_2020_021A - Projet de dossier de la séance du 26 octobre 2020

B 2020_012A - Réhabilitation de la cuve du réservoir de 2000 m3 sur tour de Locmaria - commune de Ploemel

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le guide interne de la commande publique ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux de réhabilitation du réservoir de 2000 m³ sur tour de Locmaria, dans la limite de 120 000 € HT, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal Production-Transport.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_013A - Programme de travaux 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le guide interne de la commande publique ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer, pour chaque territoire, le marché de travaux du programme 2021, dans la limite des montants figurant ci-après :

Territoire	Montants € HT
<i>Blavet Bellevue Océan – Belle-Île-en-Mer</i>	<i>645 000</i>
<i>Redon Agglomération</i>	<i>455 000</i>
<i>Arc Sud Bretagne</i>	<i>630 000</i>

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_014A - Marchés de travaux Distribution en Accords Cadre à Bons de Commande - 2021-2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le guide interne de la commande publique ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer pour chaque territoire, le marché de travaux sous la forme d'Accord Cadre à Bons de Commande (ACBC) pour les années 2021 à 2023, après avis de la Commission procédure adaptée, dans la limite des montants figurant ci-dessous :

Territoire	Montant maxi Total sur la période en € HT
<i>Blavet Bellevue Océan</i>	<i>480 000</i>
<i>Belle-Île-en-Mer</i>	<i>300 000</i>
<i>Redon Agglomération (2022-2023)</i>	<i>260 000</i>
<i>Arc Sud Bretagne</i>	<i>450 000</i>
<i>Roi Morvan Communauté</i>	<i>660 000</i>

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_015A - Créances éteintes Budget Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu les états détaillés transmis par la Paierie départementale ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'admettre en créances éteintes les créances présentées :

Présentation	Date	Budget	Montant en €	Nombre de dossiers
1	09/04/2020	Distribution	1 825,33	15

Le détail est présenté en annexe.

Cette dépense sera portée au compte 6542 du Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_016A - Convention de mise à disposition - locaux techniques Roudouallec

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux techniques de la commune de Roudouallec au bénéfice de Eau du Morbihan, nécessaires à l'exercice de la compétence Distribution sur le territoire de la commune, telle que figurant en annexe.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_017A - Contrat du syndicat de la vallée du Blavet et participation au programme d'actions 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de Eau du Morbihan, le contrat territorial 2020-2025 porté par le syndicat de la vallée du Blavet,

- de participer à hauteur de 17 600 € au programme d'actions 2020 du syndicat de la vallée du Blavet, et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de Eau du Morbihan, la convention financière correspondante.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_018A - Missions de Maîtrise d'œuvre Distribution - 2021-2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le guide interne de la commande publique ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer, pour chaque territoire où Eau du Morbihan exerce la compétence Distribution, le marché de Maîtrise d'œuvre pour les années 2021 à 2023, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, dans la limite des montants figurant ci-dessous.

Territoire	Estimation globale de la mission
<i>Blavet Bellevue Océan et Belle-Île-en-Mer</i>	<i>163 000 €</i>
<i>Redon Agglomération et Arc Sud Bretagne</i>	<i>238 000 €</i>
<i>De l'Oust à Brocéliande Communauté</i>	<i>205 000 €</i>
<i>Centre Morbihan Communauté</i>	<i>202 000 €</i>
<i>Roi Morvan Communauté</i>	<i>170 000 €</i>
<i>Ploërmel Communauté</i>	<i>91 000 €</i>

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_019A - Travaux de forage sur le site des Landes de Lambrun à Paimpont (35)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le guide interne de la commande publique ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux à intervenir sous réserve que son montant n'excède pas l'enveloppe prévisionnelle fixée à 230 k€ HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes concernant les procédures réglementaires relatives à ces travaux (code de l'environnement et code de la santé publique).

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_020A - Admissions en non-valeur Budget Distribution

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu les états détaillés transmis par la Paierie départementale ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances présentées :

Liste n°	Date	Budget	Montant en €	Nombre de dossiers	Motif de la présentation
4018960532	31/08/20	Distribution	56 514,68 €	295	Combinaison infructueuse d'actes, npai, décédé, demandes de renseignements négatives, poursuites sans effet

Le détail est présenté en annexe.

Cette dépense sera portée au compte 6541 du Budget Distribution.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020

DÉTAIL DU VOTE :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

B_2020_021A - Projet de dossier de la séance du 26 octobre 2020

Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré,

- prend acte du projet de dossier de la séance du 26 octobre 2020 du Comité Syndical.

Mention de réception en préfecture de Vannes,
Le 16/10/2020